

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Nano Penetrating Lubricant</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>		
<b>Numéro de la FDS</b>	NDT11P	Code tarifaire 3403.19.5000
<b>Partie n°</b>	NDT11P	
<b>Usage recommandé</b>	Lubrifiant	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>		
<b>Fabricant</b>		
<b>Nom de la société</b>	Nano ProMT LLC	
<b>Adresse</b>	7427 Matthews-Mint Hill Road, Suite 201 Charlotte, NC 28227	
<b>Téléphone</b>	Non disponible.	
<b>Courriel</b>	Non disponible.	
<b>Personne-ressource</b>	Chris Hunter	
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	(704) 408-3641	
<b>Fournisseur</b>	Non disponible.	

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables	La classification n'est pas possible
<b>Dangers pour la santé</b>	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2A
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 1
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Conserver hors de la portée des enfants. Lire l'étiquette avant utilisation. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression ; ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	56.08 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 83.26 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. 79.08 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 56.08 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 56.08 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Bis(2-ethylhexyl) Adipate		103-23-1	25.22
Dioxyde de carbone		124-38-9	2.22
Hydroxytoluène butylé (BHT)		128-37-0	1.96
Carbonate de calcium		471-34-1	< 1
Huile minérale		64742-70-7	0.11
Autres composant sous les niveaux à déclarer			60 - < 70

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.
<b>Informations générales</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse. Poudre. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aérosol extrêmement inflammable.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Mettre le matériau dans des récipients appropriés, couverts et étiquetés. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser les récipients vides. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter de respirer les gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Aérosol niveau 1. Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Tenir hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-70-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3 5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-70-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3 10 mg/m3	Fraction respirable. Poussières totales.
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Vapeur et aérosol, inhalables.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-70-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	2 mg/m3	Fraction inhalable et vapeur.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
Carbon Dioxide (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
	TWA	30000 ppm 9000 mg/m3 5000 ppm	
Oil, Mineral (CAS 64742-70-7)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Butylated Hydroxytoluene (Bht) (CAS 128-37-0)	TWA	10 mg/m3	

**Valeurs biologiques limites**      Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.
<b>Protection respiratoire</b>	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Respirateur à cartouche chimique pour les vapeurs organiques et masque complet.
<b>Dangers thermiques</b>	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence</b>	ou Liquide.
<b>État physique</b>	Liquide, Gaz.
<b>Forme</b>	Aérosol
<b>Couleur</b>	Brun foncé
<b>Odeur</b>	Petroleum
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible.
<b>pH</b>	Non disponible.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-67.8 °C (-90.04 °F) estimation
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	242.8 °C (469.04 °F) estimation
<b>Point d'éclair</b>	121.1 °C (250.0 °F) estimation
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet. Non disponible.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	0.8 % estimation
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	8.5 % estimation
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	0.01 hPa estimation
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** 260 °C (500 °F) estimation

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

**Autres informations**

**Densité** 7.80 lbs/gal estimation

**Propriétés explosives** Non explosif.

**Thermodilatabilité** No Flame Extension

**Inflammabilité (retour de flammes)** Non

**Chaleur de combustion (NFPA 30B)** 0.03 kJ/g estimation

**Propriétés comburantes** Non oxydant.

**Pourcentage de matières volatiles** 0.73 % estimation

**Densité** 0.93 estimation

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

**11. Données toxicologiques**

**Renseignements sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

**Renseignements sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Inconnu(e).

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)		
<u>Aiguë</u>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	890 mg/kg

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant**

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1) Irritant

Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0) Irritant

<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.

#### Carcinogènes selon l'ACGIH

Huile minérale (CAS 64742-70-7)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme. A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Huile minérale (CAS 64742-70-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme. Probablement cancérogène pour l'homme.
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Bis(2-ethylhexyl) Adipate (CAS 103-23-1)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

#### États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Huile minérale (CAS 64742-70-7)	Carcinogène connu chez l'homme.
---------------------------------	---------------------------------

**Toxicité pour la reproduction** Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Pas un danger par aspiration.

**Effets chroniques** Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Bis(2-ethylhexyl) Adipate (CAS 103-23-1)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue ( <i>Lepomis macrochirus</i> )
		0.48 - 0.85 mg/l, 96 heures
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )
		> 56000 mg/l, 96 heures
Hydroxytoluène butylé (BHT) (CAS 128-37-0)		
<b>Aquatique</b>		
Crustacés	CE50	Puce d'eau ( <i>daphnia pulex</i> )
		1.44 mg/l, 48 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

#### Persistance et dégradation

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosol, non-flammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

### IMDG

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, MARINE POLLUTANT
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.2
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Packing group</b>	Not available.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Non déterminé(e).

**Polluant marin**



**Informations générales** Polluant marin réglementé par l'IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**Règlements internationaux** Renseignements supplémentaires fournis sur la fiche de données de sécurité.

### Convention de Stockholm

Sans objet.

### Convention de Rotterdam

Sans objet.

### Protocole de Kyoto

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

### Protocole de Montréal

Sans objet.

### Convention de Bâle

Sans objet.

## Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres informations

**Date de publication** 29-Septembre-2017

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité** À notre connaissance, les renseignements et recommandations de cette fiche de données de sécurité étaient précis à la date de publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Informations relatives à la révision** Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.